

décembre 2019

les services proposés par votre syndicat

Outre les services auxquels vous avez accès par votre adhésion à la CNSCRA (*étude, représentation, promotion, défense des droits ainsi que des intérêts matériels, économiques moraux & professionnels, tant collectifs qu'individuels, de la profession & de ses membres ; formation & développement professionnel proposés par CNSCRA campus*) ou grâce à notre appartenance à la CNCiAS, la **Compagnie Nationale des Services de Conseil en Risques & Assurances** met à votre disposition des services spécifiques :

- programme-cadre d'assurance de **responsabilité civile professionnelle** à adhésion obligatoire
(par l'intermédiaire de notre Courtier HYALiN)

- accompagnement à votre Conformité Réglementaire
- service de Formation & Développement Professionnels Continus (avec CNSCRA campus)
- **REGLES PROFESSIONNELLES DES SERVICES DE CONSEIL EN ASSURANCES**
- outil sécurisé de Suivi & Justification de la Conformité Législative (grâce à notre partenaire BeCLM)
- outil sécurisé d'Organisation Suivi & Justification de vos Contrôles & Vérifications, Formations & Habilitation, Plans d'Actions & Améliorations (grâce à notre partenaire Nathyslog)
- services d'un intervenant en Prévention des Risques Professionnels (grâce à notre partenaire Point Org Sécurité)
- processus de médiation grâce aux services du **MEDIATEUR** de la CNSCRA
- services d'un Cbt d'Avocats (notre partenaire **ASTRÉE**) spécialiste du domaine des assurances

- solutions d'assurance à adhésion facultative
 - ↪ par l'intermédiaire de notre Courtier en assurances, HYALiN
 - Responsabilité Personnelle des Dirigeants & Mandataires Sociaux
 - Protection Juridique
 - Voyages Professionnels
 - Cyber Malveillance
 - ↪ par l'intermédiaire de notre Courtier en Protection Sociale, SOLASCO
 - Complémentaire Santé (dite "Madelin") du Gérant Majoritaire
 - Prévoyance Complémentaire (dite "Madelin") du Gérant Majoritaire
 - Retraite à Cotisations Définies (dite "Madelin", respectant le nouveau cadre du PER) du Gérant Majoritaire
 - Régime Collectif Complémentaire Santé des Salariés
 - Régime Collectif de Prévoyance Complémentaire des Salariés
 - Régime Collectif de Retraite à Cotisations Définies (dit article 83, devenu le nouveau PER Catégoriel) des Salariés
 - Régime d'Externalisation du Passif Social iFC/iL

- solution d'Affacturage, grâce à notre partenaire CASH-iN-TIME

- solution d'Épargne Salariale
 - ↪ par l'intermédiaire de notre partenaire Bancaire, BRED Banque Populaire
 - Plan d'Épargne Entreprise
 - Plan d'Épargne Retraite Collectif (devenu le nouveau PER Collectif)
 - Compte Épargne Temps